

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00647
Numéro SIREN : 392 785 861
Nom ou dénomination : ORECO CHOLET

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2022 sous le numéro de dépôt 12917

ORECO CHOLET
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 5, Rue de Chinon
49300 CHOLET
392 785 861 RCS ANGERS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le trente décembre,
A 11 heures 30,

Les associés de la société ORECO CHOLET se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au sein de bureaux de ORECO à MONTAIGU, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yannick BAUDRY, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Matthieu GUINE et Monsieur Samuel PREAUD, associés et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Julien SONIGO est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

3 P6 JS
82

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- Le courrier de démission de la société AL AUDIT de son mandat de Commissaire aux comptes Titulaire,
- La décision du haut conseil du Commissariat aux Comptes relative à l'inscription sur la liste des Commissaires aux comptes de Monsieur David FRANCHETEAU,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte de la démission du Commissaire aux comptes titulaire et de la décision du haut conseil du Commissariat aux Comptes constatant l'omission volontaire de Monsieur David FRANCHETEAU,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la démission du Cabinet AL AUDIT, société à responsabilité limitée sis PA de La Lande Saint Martin – 43, Rue Georges Charpak – 44115 BASSE GOULAIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le n° 501 045 512, de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, et ce à effet du 31 décembre 2021, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

 176
SE 15

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la décision du haut conseil du Commissariat aux Comptes constatant l'omission volontaire d'inscription sur la liste des Commissaires aux comptes de Monsieur David FRANCHETEAU, sis 2, rue Ignace Dubus Bonnel – Saint Léger de Linières – 49170 SAINT LEGER DE LINIERES, et ce à effet du 31 décembre 2020, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

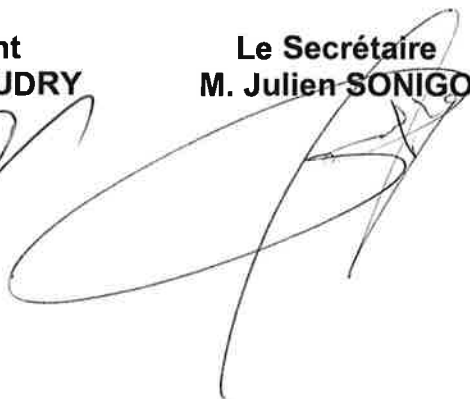
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Yannick BAUDRY



Le Secrétaire
M. Julien SONIGO



Les scrutateurs
M. Samuel PREAUD
M. Matthieu GUINE



AL AUDIT

43, rue Georges CHARPAK

44115 HAUTE GOULAIN

SAS ORECO CHOLET

5, rue de Chinon

49300 CHOLET

Haute Goulaine, le 29 novembre 2021

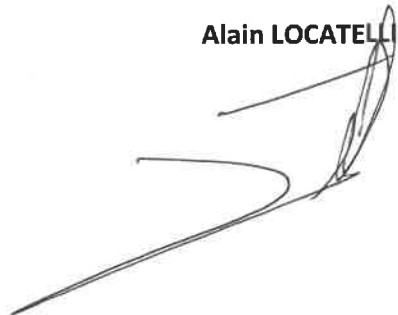
Objet : démission mandat commissariat aux comptes titulaire

Monsieur le Président,

Par ce présent courrier, je vous informe de ma décision, pour raison personnelle, de cesser mon activité de commissaire aux comptes titulaire avant le 31/12/2021. Par conséquent, je n'interviendrai pas dans le cadre de la certification des comptes annuels de votre société au 28/02/2022. Comme le prévoient nos normes professionnelles, le commissaire aux comptes suppléant prendra attache auprès de vous afin d'initier son mandat en qualité de titulaire jusqu'à la fin du présent mandat, soit jusqu'au 28/02/2023. Dans l'hypothèse où le commissaire aux comptes suppléant ne pourrait accepter le mandat, il conviendrait que vous procédiez à une assemblée générale en vue de nommer deux nouveaux commissaires aux comptes (un titulaire et un suppléant) dont les mandats s'achèveraient au 28/02/2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations,

Alain LOCATELLI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.